

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Du 08 au 26 juin 2026, l'ASRE 49 organise un jeu concours. Ce concours dont le thème porte sur la sécurité routière et les comportements du conducteur est doté de plusieurs prix (voir détail au point 4).

1 - Conditions de participation :

Les salariés participants doivent être inscrits sur la liste de l'effectif des entreprises adhérentes à l'ASRE 49 à jour de leur cotisation.

Il n'est admis qu'un seul bulletin de participation (papier ou électronique) par personne (sur chaque questionnaire, préciser : entreprise, nom, prénom et date de naissance).

Les bulletins de participation (papier ou électronique) sont considérés comme nuls dans les cas suivants :

- plusieurs bulletins (papier ou électronique) avec même nom, prénom et date de naissance).
- tout bulletin non identifiable.
- tout bulletin raturé ou illisible.

Les membres du bureau de l'ASRE 49 ainsi que les partenaires ne sont pas autorisés à participer au concours.

Nota : Les entreprises adhérentes à l'ASRE 49 à jour de leur cotisation à la date du 31 mai 2026 peuvent également, sous leur responsabilité, faire participer sous leur nom, les personnels intérimaires, prestataires ou sous-traitants, présents durant la période de concours. Les entreprises souhaitant faire participer les salariés affectés sur des sites hors du Maine et Loire pourront utiliser le support informatique de l'ASRE49. Ils ne seront toutefois pas éligibles aux récompenses de l'ASRE49.

Les gagnants du premier prix ne sont plus éligibles à la finale sur une période de trois ans. Mais ils peuvent toujours participer au jeu !

2 - Principe et déroulement du concours.

- Les questionnaires sont mis à disposition des entreprises au plus tard le 5 juin 2026.
- Le concours consiste à répondre aux 14 questions sur le thème de la sécurité routière et à 1 question subsidiaire.
- Une question sans réponse est enregistrée comme une mauvaise réponse.
- Les questionnaires devront être retournés au plus tard : le 26 juin 2026 dans les entreprises participantes de façon à ce que les entreprises fassent parvenir ces bulletins à l'ASRE 49 - BP31844 - 49018 ANGERS Cedex avant le 3 juillet 2026.

3 - Résultats :

Dans chaque entreprise, la personne ayant le mieux répondu au questionnaire sera conviée à la finale et pourra se faire accompagner par la personne de son choix.

La finale qui se déroulera le **vendredi 25 septembre 2026** consistera en une épreuve du Code de la Route.

4 - Récompenses :

- Collective :
 - Un trophée remis en jeu chaque année valorise l'entreprise ayant obtenu les meilleurs taux de participation et de réussite au jeu concours selon l'effectif.

- Individuelles :

Chaque finaliste sera récompensé :

* le 1er recevra : **"un chèque voyage de 1000 €."**

* le 2ème : "bon cadeau de 400€"

* le 3ème : "bon cadeau de 300€"

* le 4ème : "bon cadeau de 200€"

* le 5ème : "bon cadeau de 100€"

Les éventuels ex æquo seront départagés par des questions subsidiaires sur la sécurité routière. En cas d'égalité parfaite, le plus âgé sera choisi.

5. Protection des données personnelles et RGPD :

1. Responsable du traitement des données personnelles :

Le responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu-concours est l'Association pour la Sécurité Routière du Maine-et-Loire, ASRE 49 - BP31844 - 49018 ANGERS Cédex.

2. Données collectées :

Les informations suivantes sont collectées pour le bon déroulement du jeu-concours :

Nom, prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise

Ces données sont collectées uniquement dans le but de gérer votre participation au jeu-concours et de vous contacter en cas de gain.

3. Finalités du traitement :

Les données personnelles collectées sont utilisées pour :

L'inscription et la participation au jeu-concours.

La gestion des résultats et l'attrition des prix.

La communication relative au jeu-concours.

4. Consentement des participants :

En participant au jeu-concours, vous consentez explicitement à ce que l'ASRE49 collecte et utilise vos données personnelles dans le cadre du cours. Ce consentement est libre, spécifique, éclairé et donné de manière informée.

Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande par email à asre49.asso@gmail.com.

Ce retrait entraînera la suppression de votre participation.

5. Droit d'accès, de rectification et de suppression des données :

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

Droit d'accès : Vous pouvez obtenir une copie des données personnelles que nous détenons à votre sujet.

Droit de rectification : Vous pouvez demander la correction de vos données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes.

Droit d'effacement : Vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, sous réserve des exceptions légales.

Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez demander la limitation de l'utilisation de vos données personnelles dans certaines situations.

Droit à la portabilité : Vous avez la possibilité de récupérer vos données dans un format structuré, couramment utilisé, et lisible par machine.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous contacter à l'adresse suivante : asre49.asso@gmail.com.

8. Sécurité des données :

L'ASRE49 met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées. Ces mesures visent à protéger vos données contre toute perte, altération, divulgation non autorisée, ou accès illégal.

9. Durée de conservation des données :

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu-concours seront conservées pendant une durée maximale de 3 mois après la fin du cours, sauf si une durée de conservation plus longue est imposée par des obligations légales.

8. Partage des données personnelles :

Les données collectées seront exclusivement utilisées pour le bon déroulement du jeu-concours. Elles ne seront pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Toutefois, dans le cadre de l'attrition des prix ou de la gestion du concours, certaines informations peuvent être partagées avec des prestataires de services externes, sous réserve que ceux-ci respectent les exigences du RGPD.

9. Délégué à la Protection des Données (DPO) :

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : asre49.asso@gmail.com.

10. Modification de la politique de confidentialité :

L'ASRE49 se réserve le droit de modifier cette politique de confidentialité en fonction des évolutions légales, techniques ou organisationnelles.

Toute modification sera communiquée aux participants avant qu'elle ne devienne effective.